

BILLS ET ORDRES PUBLICS

NOTE.—Les lettres "A.F." indiquent les bills imprimés et distribués dans les deux langues lorsque les ordres ont été donnés; "A" ceux imprimés en anglais; "F" ceux imprimés en français.

1945

No 5.

12 septembre—Deuxième lecture du Bill No 7, Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938.—M. *Fair*.—A.F.

No 6.

27 septembre—Deuxième lecture du Bill No 8, Loi modifiant la Loi des chemins de fer.—M. *Adamson*.—A.F.

No 7.

3 octobre—Suite du débat sur la résolution suivante de M. MacInnis:—La Chambre est d'avis qu'il est temps de faire l'étude de modifications à apporter à la Loi des pensions de vieillesse en abaissant à soixante ans l'âge de la pension, en augmentant le montant de la pension de façon à permettre aux bénéficiaires de vivre en santé et avec dignité et en supprimant les conditions relatives au revenu requises pour recevoir la pension.

No 8.

10 octobre—Suite du débat sur la résolution suivante de M. Bryce:—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait immédiatement mettre à l'étude l'à-propos de nommer un Office des commissaires du bétail au Canada, dans le but de régler et de contrôler le rassemblement, le transport, le classement, le marché et l'exportation du bétail et des produits du bétail.

No 9.

24 octobre—Suite du débat sur la résolution de M. Harkness:—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait entreprendre l'étude des modifications à apporter prochainement à la Loi des pensions de vieillesse dans le but d'en étendre l'application aux Indiens du Canada.

No 10.

1er octobre—Suite du débat sur la résolution suivante de M. Fair:—Considérant que les anciens combattants de la première grande guerre qui se sont établis sur des terres en vertu du plan d'établissement de soldats, ainsi que leurs femmes et leurs familles ont eu à faire face à de dures épreuves, en plusieurs circonstances, par suite de l'achat de terres, de bétail et d'outillage à des prix haussés par l'inflation, et de la vente des produits de la ferme à des prix peu élevés, situation provoquée par l'absence d'une politique agricole efficace; et

Considérant que nous nous lançons dans un autre projet d'établissement sur des terres à l'intention des anciens combattants de la guerre actuelle en vertu d'une politique gouvernementale qui ne garantit pas le coût de la production, et dont le succès peut être compromis par l'échec manifeste de l'ancien plan de la commission d'établissement de soldats,

La Chambre est d'avis, en conséquence, que le gouvernement devrait étudier l'à-propos d'accorder le titre incontesté des terres à tous les soldats-colons qui, le 31 mars 1944, détenaient des terres en vertu d'un contrat avec la Commission d'établissement de soldats.